

Diffusé le 1^{er} novembre 2019.

CRISE AUX RELATIONS DE TRAVAIL

Les syndicats du SCFP et de la CSN demandent un redressement d'urgence

Le service des relations de travail se fait servir la même médecine que plusieurs de nos membres vivent depuis fort longtemps ; une pénurie de personnel causée par les départs de plusieurs conseillers en relations de travail et de techniciens. Cette situation nuit énormément au travail de nos syndicats dans la défense des droits de nos membres, le règlement des litiges, des griefs et de l'ensemble des dossiers. En fin de compte, ce sont les travailleurs.euses du CIUSSS-de-l'Est-de-l'île-de-Montréal qui en font les frais.

Les syndicats du SCFP et de la CSN sont intervenues maintes fois pour dénoncer des délais de réponses déraisonnables, même la ministre McCann en fut informée! Mais maintenant, nous avons atteint des limites qui ont un réel impact sur les conditions de travail de nos membres. Au quotidien, les syndicats doivent intervenir sur des dossiers sensibles tels que des congés pour compassion, des délais indus de remboursement du service de la paie, des refus de congés non motivés, le décès d'un proche à l'étranger. Bref, des sujets simples à régler mais qui demandent des réponses rapides ou des ententes particulières.

Le 24 octobre 2019, le nouveau chef des relations de travail, M. Michel Forest, devant la gravité de la situation, a finalement écrit aux syndicats qu'en raison essentiellement, selon lui, du manque de personnel dans son service, il mettait fin aux relations de travail concernant les griefs jusqu'à nouvel ordre.

Une réflexion plus profonde s'impose!

Néanmoins, il serait réducteur d'imputer la faute uniquement aux travailleurs du service des relations de travail. L'organisation des services dispensés par la PHAR, les conditions d'exercices et la paie engendrent des difficultés qui surchargent inutilement les conseillers, techniciens et les collègues de la catégorie 3 qui ne suffisent plus à la tâche. D'ailleurs, nos organisations syndicales subissent aussi cette surcharge due à une gestion qui multiplie les erreurs et les injustices. Le manque de ressources aux relations de travail laisse le champ libre aux chefs de service qui agissent trop souvent arbitrairement et sans connaissances de nos conventions collectives et des lois applicables. Nos organisations constatent une explosion des griefs et des litiges dans l'ensemble de l'organisation ce qui crée un climat de perte de confiance auprès de nos membres.

En ce sens, nous demandons à la Direction générale d'intervenir afin de prioriser la restructuration du service des relations de travail, mais aussi d'intervenir auprès de l'ensemble des secteurs qui offrent directement des services à nos membres. **Nos membres exigent le respect !**